

Les Interdits ou la démocratie vue par le FLN

INTERDICTION...

D'avoir des chiens

Passons sur l'interdiction de posséder des chiens qui pourrait prêter à rire, si elle n'avait coûté à certains réfractaires la somme de 20.000 Frs d'amende par chien (notamment dans le douar **Ghahna** cité plus haut) et dans certains cas des peines plus graves.

Ainsi, dans la région de **PHILIPPEVILLE** les propriétaires de chiens qui n'avaient pas obéi aux prescriptions des « **libérateurs** » furent mis dans l'obligation de les abattre sur-le-champ, **de boire leur sang et même de les manger**. Ceci s'est passé au douar **Kerker**, de la Commune Mixte de **COLLO**

Dans la région de la **SOUMMAM**, au douar **Ouzellaguen**, les propriétaires récalcitrants furent obligés d'étouffer dans leurs bras leurs fidèles compagnons et de payer 15.000 Frs pour tout chien non abattu.

Effectivement les chiens prévenaient leur propriétaire en cas d'incursion de bandes rebelles à proximité d'habitation ou des douars et c'est ce qui dérangeait le FLN.

De porter des vêtements européens

N'insistons pas davantage sur l'**interdiction de porter le béret et le pantalon européen** qui est quelque peu puérile quand on sait que le béret est porté habituellement par un grand nombre de **kabyles**, que le port de la chéchia ou du tarbouche n'est nullement imposé par la religion ; ces coiffures sont d'ailleurs à peu près inconnues dans la péninsule arabe et les États musulmans modernes ont adopté les vêtements européens.

Ce qu'il faut retenir, c'est l'**inspiration raciste** de ces mesures et l'**esprit totalitaire** qu'elles dénotent chez leurs promoteurs.

D'accepter des soins gratuits

Signalons enfin, pour en relever le caractère odieux, l'ordre donné à la population musulmane, dans les douars **Soufflât** et **Metterane** notamment (région d'**Aumale**), de **refuser les soins que donnent gratuitement les médecins militaires** sous prétexte que « le service de santé colonialiste aurait reçu l'ordre de supprimer la population musulmane par n'importe quel moyen et utiliserait des produits pharmaceutiques et des vaccins empoisonnés »

De côtoyer les européens

- Elimination des musulmans coupables de fraternisation et de rapprochement avec la France.
- Interdit sous peine de mort de travailler pour un Français

De fumer des cigarettes françaises

De boire des boissons alcoolisées,

De fréquenter les écoles françaises

401 écoles incendiées détruites ou pillées : La consigne la plus absurde, la moins justifiable, dans la mesure où elle va à l'encontre de l'effort de libération que prétendent incarner les rebelles, est bien celle qui interdit aux musulmans d'envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires français....

La grève scolaire a donné lieu à une minutieuse préparation avec diffusion de tracts, envoi de lettres de menaces, allant jusqu'à l'attentat à la grenade contre les écoliers ! Très mal accueillie par les parents, elle n'a dû son succès initial qu'à la **menace** et à la **terreur**

Aussi, dès qu'ils en ont eu la possibilité et notamment grâce aux mesures de protection prises par l'armée, à la suite de la grève générale de huit jours, les enfants ont repris, avec joie, le chemin de l'école, la seule voie de salut et d'espoir pour la jeunesse

Flagrant délit de mensonge

Nous entendons dire même de nos jours par certains algériens que la France n'acceptait pas la scolarisation des enfants musulmans. Le FLN a brûlé plus de 600 écoles à travers toute l'Algérie et menaçait tous les écoliers de la peine de mort en cas de

Interdiction d'avoir une opinion personnelle

L'Algérien « en raison de ses opinions ou de son attitude dans le passé », sera « l'objet de représailles

« IL est porté à la connaissance de tous que ces soldats appartenaient à l'armée de MESSALI qui s'est dissociée de l'Union Algérienne à laquelle par contre se sont ralliés tous les partis et groupements organisés en Algérie.

Ces individus soutenaient la scission provoquée par MESSALI et combattaient pour sa cause, se refusant à combattre au nom de l'Algérie et pour la voie de Dieu. En conséquence l'Armée de la Libération Nationale qui s'honore d'appartenir au Front de Libération Nationale a prononcé leur condamnation à mort. C'est le sort désormais de tous ceux qui divisent l'union Nationale. »